

BioSenic publie ses résultats annuels 2024

Saintes, Belgique, 29 septembre 2025, 22:00 – **BioSenic (Euronext Brussels et Paris : BIOS)** fait aujourd'hui un point sur ses activités et annonce la publication de ses résultats financiers annuels pour l'année clos au 31 décembre 2024, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

BioSenic prévoit, en outre, de procéder, dans les meilleurs délais, à la finalisation et à la publication de ses résultats afférents au premier semestre 2025. Il est, dès lors, procédé au report de la publication des résultats semestriels non audités au 28 octobre 2025. Le calendrier financier sur le site internet de la société sera adapté en conséquence. Biosenic reste attaché à une communication ouverte avec ses investisseurs et autres parties prenantes et fournira des mises à jour en temps utile sur tout développement important.]

Faits cliniques et opérationnels marquants

En janvier 2024 :

- Le Dr Carole Nicco a été promue Chief Operating Officer (COO) en plus de son poste de Chief Scientific Officer (CSO).
- La filiale de BioSenic, Medsenic SAS, a signé avec Phebra PTY Ltd. une feuille de conditions contraignantes relative à une adaptation de l'accord de licence et du MDA signé en mai 2021.
- BioSenic a déposé une demande de brevet américain pour JTA-004, un viscosupplément en phase avancée de développement clinique, à la suite d'une analyse post hoc montrant son efficacité dans un sous-type d'arthrose récemment défini.
- BioSenic s'est vu accorder un brevet par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada afin d'étendre la protection de la plateforme de trioxyde d'arsenic (ATO). Le brevet, intitulé "Utilisation d'ions métalliques pour potentialiser les effets thérapeutiques de l'arsenic", couvre l'utilisation de la plateforme ATO en combinaison avec des ions métalliques tels que le cuivre.

En mars 2024 :

- BioSenic a publié un article en libre accès décrivant un calendrier optimisé pour l'administration du trioxyde d'arsenic oral (OATO) dans le traitement de la maladie chronique du greffon contre l'hôte (cGvHD), sur la base d'une analyse post-hoc antérieure des données de la phase II.

En juin 2024 :

- Le conseil d'administration de BioSenic a pris acte de la démission de M. Yves Sagot en tant qu'administrateur indépendant de la société, avec effet à compter de l'assemblée générale ordinaire de 2024 de la société.

En juillet 2024 :

- BioSenic a signé des accords mondiaux de licence, d'approvisionnement et de commercialisation avec Phebra Pty Ltd. liés à l'adaptation de l'accord de licence et du MDA signés plus tôt en mai 2021, lorsque Phebra est devenu un actionnaire minoritaire de Medsenic SAS.
- BioSenic a déposé une demande de brevet de continuation US 18/763,376 auprès de l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) afin de protéger l'utilisation du trioxyde d'arsenic (ATO) pour la prévention et le traitement du syndrome de septicémie.
- BioSenic a publié une nouvelle analyse approfondie de ses données cliniques positives de phase II pour un schéma d'administration optimal pour son prochain essai de phase avancée du trioxyde d'arsenic (ATO) ciblant le cGvHD.

En août 2024 :

- BioSenic a annoncé l'octroi d'un brevet clé par l'Office japonais des brevets afin d'étendre la protection de la plateforme de trioxyde d'arsenic (ATO).
- BioSenic a annoncé que l'Office européen des brevets (OEB) avait délivré un nouveau brevet européen important à sa filiale Medsenic : "méthode de traitement de la sclérose en plaques récurrente-rémittente à l'aide de trioxyde d'arsenic".

En septembre 2024 :

- Démissions de Véronique Pomi-Schneider, Directrice Générale Adjointe de BioSenic, et de François Rieger, Président de Medsenic.
- Nomination de Finsys SRL, représentée par Jean-Luc Vandebroek, en tant que CEO ad interim.

En octobre 2024 :

- Carole Nicco se retire de ses fonctions de Directrice Scientifique et des Opérations de BioSenic afin de se focaliser sur la filiale Medsenic SAS

Faits financiers marquants

En janvier 2024 :

- BioSenic a signé un nouvel accord de souscription pour une facilité d'obligations convertibles d'un montant maximum de 1,2 million d'euros, arrangée par ABO Securities par l'intermédiaire de son entité affiliée Global Tech Opportunities 15.

En février 2024 :

- BioSenic a levé 500 000 euros par le biais d'un placement privé.

En avril 2024 :

- Compte tenu du plan de restructuration de la dette, BioSenic a reporté son assemblée générale annuelle des actionnaires.
- BioSenic a déposé un plan de restructuration de la dette auprès du greffe du tribunal des entreprises du Brabant wallon, en vue de demander au tribunal d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire privée par convention collective et d'obtenir l'accord des créanciers sur un plan de réorganisation de la dette de BioSenic. Veuillez-vous référer aux communiqués de presse du 11 avril 2024, du 12 avril 2024 et du 26 avril 2024 à ce sujet pour de plus amples informations.

En mai 2024 :

- BioSenic a fait le point sur ses activités pour le premier trimestre, clos le 31 mars 2024.
- Le tribunal des entreprises du Brabant wallon a enregistré les votes positifs de la majorité des créanciers de BioSenic sur le plan de restructuration de la dette.

En juin 2024 :

- BioSenic a annoncé sa mise à jour commerciale et ses résultats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, préparés conformément aux normes IFRS.
- BioSenic a reçu le jugement d'homologation du plan de restructuration déposé auprès du tribunal des entreprises de Nivelles, le rendant contraignant pour tous les créanciers différés, et les mesures qui y sont prévues se poursuivront jusqu'en juin 2029, fin de la période de cinq ans, fixée par la loi. Le plan de restructuration est accessible via le lien suivant : https://biosenic.com/sites/default/files/2024-04/PRJ_BioSenic_FR.pdf

- BioSenic a signé un nouvel accord de souscription pour une facilité d'obligations convertibles d'un montant maximum de 2,1 millions d'euros, arrangée par ABO Securities par l'intermédiaire de son entité affiliée Global Tech Opportunities 15.

En septembre 2024 :

- BioSenic entame la recherche de nouveaux actifs et la sécurisation de son financement pour les prochains mois par le biais d'un avenant à son contrat d'obligations convertibles.

En décembre 2024 :

- Medsenic signe une lettre d'intention conditionnelle qui pourrait sécuriser la prise en charge d'une partie des frais de son essai clinique sur la maladie chronique du greffon contre l'hôte.

Perspectives 2025

Au cours de l'exercice 2025, BioSenic entend consacrer prioritairement ses efforts au programme de co-développement 4Moving et à la restructuration de sa dette ainsi qu'à la recherche active de nouvelles licences à développer, ainsi qu'à la cession, dans la mesure du possible, de certaines technologies.

Par décision d'homologation du Tribunal de l'entreprise du Brabant wallon en date du 30 juillet 2025, ont été entérinés les accords amiables de restructuration de dette conclus en 2025 entre BioSenic et ses principaux créanciers, lesquels ont réduit substantiellement le montant des dettes en souffrance de BioSenic de 23.151.578,05 euros à 1.364.710,27 euros, payables en différentes échéances au cours des douze prochains mois.

Dans le cadre de la restructuration de sa dette, BioSenic envisage en outre de rétrocéder ses droits sur les technologies JTA et ALLOB, lesquelles ont été financées par la Région wallonne au moyen de subsides et d'avances récupérables. Le reste des actifs liés aux technologies JTA et ALLOB sera, dans la mesure du possible, monétisé.

BioSenic prévoit de couvrir ses besoins en fonds de roulement pour l'exercice 2025 au titre de la convention de souscription d'obligations convertibles conclue avec Global Tech Opportunities 15 en date du 21 juin 2024, telle que modifiée début juillet 2025, permettant à BioSenic de procéder, sous certaines conditions, à des tirages pouvant atteindre un montant total de 2.000.000 euros par la souscription d'obligations convertibles, comprenant treize tranches de 150.000 euros chacune et une dernière tranche de 50.000 euros.

Le Conseil d'administration a fait de la gestion disciplinée des coûts et de la trésorerie une priorité essentielle. BioSenic dispose d'une structure de coûts et de frais généraux particulièrement faible, ce qui constitue un avantage compétitif pour traverser cette période et concentrer les ressources sur ses priorités stratégiques.

La consommation de trésorerie d'exploitation pour l'ensemble de l'année 2025 est estimée à environ 420 mille euros principalement le développement de la convention signée avec 4Moving Biotech à laquelle s'ajoute une consommation de trésorerie de financement (exécution des accords de restructuration de dettes) d'environ 1,3 million d'euros. Cette situation fera l'objet d'un suivi attentif et rigoureux.

Dans le cadre de l'accord de co-développement avec 4Moving Biotech, BioSenic s'est associé à 4Moving pour co-développer 4P004v, un médicament à base de GLP-1 modifiant l'évolution de la maladie, destiné à la période post-opératoire de chirurgie ligamentaire chez les chiens. 4P004v est une formulation spécifiquement vétérinaire de l'actif clinique 4P004, en cours de développement par 4Moving pour le traitement de l'arthrose chez l'homme. La collaboration entre BioSenic et 4Moving vise à démontrer la preuve de concept clinique chez des chiens en convalescence post-opératoire après réparation ligamentaire. Grâce à son action unique anti-inflammatoire, anti-catabolique et régénératrice, 4P004v se positionne comme un potentiel premier de sa classe en orthopédie vétérinaire. BioSenic et 4Moving projettent de présenter les résultats de la phase I d'ici la fin de l'année 2025.

Suite aux départs d'une partie de la direction et de certains consultants liés à Medsenic, le conseil d'administration s'est

renforcé afin de garantir la continuité et l'efficacité de la stratégie de l'entreprise. BioSenic fait appel, le cas échéant, à des consultants dûment qualifiés afin d'assurer la mise en œuvre optimale de sa stratégie. Cette démarche vise en premier lieu à consolider le conseil d'administration par l'apport de compétences clés nécessaires à l'avancement scientifique du projet 4Moving, ainsi qu'à l'identification de nouveaux actifs potentiels. Elle inclut également la collaboration avec des consultants spécialisés par secteur d'activité.

État consolidé du résultat global

(en milliers d'euros)	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
Autres produits d'exploitation	8.7.1	3 067	543
Total des recettes et du résultat d'exploitation		3 067	543
Frais de recherche et de développement	8.7.2	(2 311)	(3 931)
Frais généraux et administratifs	8.7.3	(2 767)	(3 651)
Autres charges d'exploitation		(3 195)	0
Bénéfice/(perte) d'exploitation		(5 205)	(7 040)
Produits financiers	8.7.5	722	59
Charges de dépréciation	8.6.1	0	(16 094)
Charges financières	8.7.5	(2 226)	(5 954)
Résultat Bénéfice/(perte) avant impôts		(6 709)	(29 028)
Impôts sur le revenu		0	7
Résultat Bénéfice/(perte) de l'exercice		(6 709)	(29 021)
attribuables à :			
<i>Propriétaires de l'entreprise</i>		(4 768)	(28 778)
<i>Participation ne donnant pas le contrôle</i>		(1 942)	(243)
Autres éléments du résultat global			
Réévaluation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		0	(6)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		(6 709)	(29 027)
attribuables à :			
<i>Propriétaires de l'entreprise</i>		(4 768)	(28 781)
<i>Participation ne donnant pas le contrôle</i>		(1 942)	(246)
Perte de base et diluée par action (en euros)	8.7.6	(0,020)	(0,21)

État consolidé de la situation financière

Actifs consolidés IFRS par : (en milliers d'euros)	Note	31/12/24	31/12/23
Actifs non courants		3 108	7 713
Goodwill	8.6.1	0	0
Immobilisations incorporelles	8.6.1	3	2 989
Immobilisations corporelles	8.6.2	129	698
Créances de location-financement	8.6.2	0	398
Investissements dans les entreprises associées		12	12
Autres actifs non courants		51	135
Crédits d'impôt R&D	8.6.3	2 912	3 480
Actif circulant		1 634	1 846
Créances commerciales et autres créances	8.6.5	1 011	1 315
Autres actifs courants		233	272
Créances de location-financement	8.6.2	0	141
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.6.6	391	117
TOTAL DE L'ACTIF		4 742	9 559

Capitaux propres et passifs consolidés IFRS par : (en milliers d'euros)	Note	31/12/24	31/12/23
<i>Capital social</i>		8 575	6 275
<i>Prime d'émission</i>		6 015	5 720
<i>Pertes cumulées</i>		(39 590)	(34 887)
<i>Autres réserves</i>		(74)	(20)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		(25 074)	(22 912)
Participation ne donnant pas le contrôle		(1 735)	207
Total des capitaux propres	8.6.7	(26 809)	(22 705)
Passifs non courants		23 595	16 420
Emprunts portant intérêt	8.6.8	23 233	16 340
Autres passifs non courants		362	80
Passif à court terme		7 955	15 844
Emprunts portant intérêt	8.6.8	4 494	11 821
Dettes commerciales et autres dettes	8.6.9	3 453	3 871
Passifs d'impôts courants		4	5
Autres passifs courants	8.6.10	4	147
Total du passif		31 550	32 264
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		4 742	9 559

État consolidé des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)	Pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice/(perte) d'exploitation	(5 205)	(7 040)
Ajustements sans effet de trésorerie		
Amortissements et dépréciations	192	243
Warrants	(63)	0
Réduction de valeur licence	2 981	0
Revenus de subventions liés au crédit d'impôt	(113)	(279)
Autres	(239)	(28)
Mouvements du fonds de roulement :		
Créances commerciales et autres (hors subventions publiques)	(173)	55
Dettes commerciales et autres dettes	(438)	1 634
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(3 057)	(5 417)
Sommes reçues de subventions liées à des avances de trésorerie récupérables	0	61
Sommes reçues au titre de subventions liées à des brevets	0	11
Sommes reçues dans le cadre d'un accord de licence	0	940
Encaissement de subventions liées au crédit d'impôt	837	935
Impôts sur le revenu payés	0	0
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation	(2 221)	(3 470)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	0	3
Cession d'immobilisations corporelles	31	3
Trésorerie nette générée par les activités d'investissement	31	6
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	(122)	(275)
Produit des emprunts d'État	210	0
Produit des emprunts convertibles	2 275	1 000
Remboursements de dettes de location	(9)	(186)
Remboursements d'avances sans intérêt	(125)	(138)
Remboursement de prêts à des parties liées		0
Intérêts payés	(12)	(28)
Coûts de transaction	(252)	(137)
Produit de l'émission d'instruments de capitaux propres de la société	500	1 500
Trésorerie nette générée par les activités de financement	2 464	1 735
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	274	(1 729)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE au début de la période	117	1 846
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE à la fin de la période	391	117

État consolidé des variations des capitaux propres

Attribuable aux propriétaires de la société mère					Participation ne donnant pas le contrôle	TOTAL CAPITAUX PROPRES
(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Pertes cumulées et autres réserves	Autres éléments du résultat global		
Solde au 1er janvier 2023	4 774	4 517	(5 723)	(42)	(402)	3 124
Total du résultat global de la période	0	0	(28 778)	(3)	(246)	(29 027)
Émission de capital social	1 500	1 792	0	0	849	4 141
Coûts de transaction	0	(137)	0	0	0	(137)
Acquisition d'un NIC sans changement de contrôle	0	(451)	(388)	26	6	(807)
Solde au 31 décembre 2023	6 275	5 720	(34 887)	(20)	207	(22 705)
Solde au 1er janvier 2024	6 275	5 720	(34 887)	(20)	207	(22 705)
Total du résultat global de la période	0	0	(4 768)	0	(1 942)	(6 709)
Émission de capital social	2 300	547	0	0	0	2 847
Coûts de transaction	0	(252)	0	0	0	(252)
Autres	0	0	65	(54)	0	11
Solde au 31 décembre 2024	8 575	6 015	(39 590)	(74)	(1 735)	(26 809)

À propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie qui possède une longue expérience scientifique et clinique dans le domaine de l'orthopédie et des thérapies régénératives, spécialisée dans le développement clinique de thérapies pour la réparation des os et du cartilage.

BioSenic détient toujours des participations dans ses actifs cliniques ALLOB et JTA, mais se concentre désormais sur un développement conjoint avec 4Moving Biotech d'une thérapie modificatrice de la maladie à base de GLP-1 à usage vétérinaire, en particulier pour la récupération après une chirurgie ligamentaire chez les chiens. Biosenic se concentre également sur d'autres nouveaux partenariats potentiels.

BioSenic est basée à l'Avenue Léon Champagne 3, 1480 Saintes (Tubize), Belgique. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.biosenic.com>

Pour plus d'informations, merci de contacter :

BioSenic SA

Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek, administrateur délégué ad interim
investorrelations@biosenic.com

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs soient exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué presse.